

ON EXECUTE
A CETTE IMPRIMERIE

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN TYPOGRAPHIE,
TELS QUE

Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires,
Lettres Mortuaires, etc., dans le der-
nier goût et ponctuellement, en
couleurs variés, Or ou Bronze.

Le tout imprimé avec soin et d'après les der-
niers perfectionnements.

On se charge aussi de faire exécuter toute
espèce de GRAVURE sur Sceaux et Cachets
pour Cours de Justice, Conseils Municipaux,
Notaires, etc., et tout ce qui est du ressort de
l'impression en taille douce ou en lithographie.

RELIURE EN TOUS GENRES,
BROCHURE DE PAMPHLETS AVEC COUVERTS
SIMPLES OU ORNÉS DE DESSINS EN GRAVURES
OU EN LITHOGRAPHIE.

AVIS AUX COMMERÇANTS.

A VENDRE.

UN emplacement situé sur la rue St. An-
selme, faisant face à la rue St. Gabriel, de
42 pieds de largeur sur 52 pieds de profondeur.
Ceux qui désireraient acheter un terrain pour
bâti une Maison de Commerce ne pourraient
mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans
le centre le plus populeux du quartier, place
très avantageuse pour le commerce, à la dis-
tance de 60 pieds seulement de la rue St.
Vallier.

S'adresser à

STANISLAS DRAPEAU,
No. 15, rue St. George, Faub. St. Jean.
31 Déc. 4817.

NOUVELLE

Méthode

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.

PAR F. E. JUNEAU,
INSTITUTEUR.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

AVIS.

LE Comité chargé d'aider les Incendies de
1845 à disposer de leurs débentures,
ayant décidé dans sa séance d'hier, en adop-
tant les résolutions ci-dessus que ceux des dits
incendies qui désirent se prévaloir de ses ser-
vices devront déposer leurs débentures entre
les mains du soussigné Président du dit
Comité, avis est par le présent donné qu'à
compter du Lundi, le 20 du courant, et tous les
jours ensuite (Fêtes et Dimanches exceptés)
le Soussigné sera prêt à recevoir en son
Domicile, Rue St. Louis, de 10 heures du
matin à 4 heures, de l'après-midi, les debentures
que l'on désirera lui confier, pour être
vendues au pair dans l'ordre où les Proprié-
taires d'icelles auront inscrit ou inscrit
leurs noms sur le Registre tenu à cet effet par
le Secrétaire du Comité.

Avis est par le présent donné aux Capita-
listes qui à compter de la même époque et aux
mêmes lieu et heures, le soussigné sera prêt
à traiter avec eux et à leur livrer des débentures
pour telles sommes qu'ils désireront
placer de cette manière.

ED. CARON.

Québec, 24 décembre 1847.

Pharmacie Canadienne

du
DOCTEUR GIBOUX,
Haute-Ville, Rue St. Jean, No. 24, Québec.

ETABLISSEMENT

DE TAILLEUR.

LE soussigné remercie ses amis et le public
de l'encouragement qu'il a reçu depuis plu-
sieurs années et les informe qu'il continue au
même lieu sa BOUTIQUE de TAILLEUR et
son magasin de draps de toutes sortes. En outre
un assortiment de casques, gants etc., de toutes
sortes et faits dans le meilleur goût à des prix
très modérés.

N. B. Il exécutera avec ponctualité tous
ordres qui lui auront été confiés.

EDOUARD THIVIERGE.

Marchand tailleur.

St. Roch, 24 Déc. 1847, rue du Pont, no. 24.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché,
BASE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au pu-
blic en général pour l'encouragement qu'il
en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueuse-
ment qu'il aura toujours constamment en main,
comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANÇAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que
peaux de Monton, Veau, à des prix très modé-
rés. POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

AVIS.

LE soussigné lait ses remerciements à ses
amis et au public en général de l'encou-
ragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a
établi son moulin à rabotter, et il prend la
liberté de les avertir qu'il sera prêt dans quel-
ques jours à scier des madriers et toutes espèces
de bois de construction. Il se flatte que
comme il a réduit ses prix d'un tiers, on voudra
bien lui continuer les mêmes faveurs qu'il a
reçues jusqu'à présent.

G. O. Fiset, jr.

Québec, 24 décembre 1847.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs
des testament et dernière volonté de feu
Thomas Fargues, en son vivant de la cité de
Québec, médecin et chirurgien et gradué de
l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les
personnes qui sont endettées à la succession du
dit feu Thomas Fargues de venir régler immé-
diatement, et celles qui ont des réclamations
contre la dite succession de faire tenir leurs ré-
clamations à R. E. Caton, Pun des soussignés.

ED. CARON,

ANT. PARANT,

Exécuteurs Testamentaires

Québec, 24 décembre 1847.

APPRENTI TYPOGRAPHE.

ON a besoin à l'Imprimerie de l'Ami de la
Religion et de la Patrie, d'un apprenti
comme typographe.

Cadeaux du Jour de l'An.

LES Soussignés invitent les Dames et Mes-
sieurs à visiter leur splendide assortiment
de CADEAUX pour le premier de l'An, consis-
tant en livres magnifiquement reliés, boîtes
à ouvrages, jouets d'enfants, etc. formant la
plus belle importation qui ait jamais été offerte
à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

18 Déc. 1847.

12, Rue la Fabrique.

Aux Maisons d'Education et Fabriques de
BAS-CANADA.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE
de

MUSIQUE VOCALE.

PAR T. F. MOLT,

Organiste de la Cathédrale de Québec.

CE plan très bon et bien conçu, est aussi bien
exécuté. L'AUTEUR, en restant fidèle au
but qu'il s'est proposé, en écrivait une méthode
dans laquelle toutes les difficultés sont traitées
graduellement et se développent avec beau-
coup d'art et de mesure, à su donner à ses li-
çons un véritable intérêt musical.

Les études qu'il a composées, et qui sont en
grand nombre, sont remarquables par l'élégance
et la distinction du chant.

Tous ceux qui ont eu l'avantage de lire ce
Traité de Chant, s'accordent à dire que M.
MOLT a rendu un véritable service à l'Art, en
consignant dans cet ouvrage le résultat de son
expérience, et en livrant pour ainsi dire au
public le secret de ce style simple et élevé, de
cette diction noble et vraie, caractère distinc-
tifs du talent de l'auteur.

Depuis quelques années, Mr. MOLT est pro-
fesseur de chant, et sa classe est une des plus
fécondes et des plus brillantes. Personne
n'était plus apte à publier un traité de chant
que notre artiste. Comme organiste et comme
professeur, il avait donné trop de garanties pour
que son ouvrage ne fut pas accueilli avec toute
la faveur qu'il mérite.

Pour avoir un style à soi propre dans l'Art
du Chant, il faut étudier la musique vocale de
toutes les écoles et de tous les maîtres; et
maintenant que le chant large et expressif est
bien distinct du chant d'agilité et d'exécution,
quelque soit le génie créateur, italien, anglais,
français ou allemand, qui vienne imposer sa
ronde musical de nouvelles formules mélo-
diques, pour le chanteur le fond n'en restera
pas moins toujours le même, et celui qui aura
le mieux développé ses moyens et assoupli sa
voix aux exigences de la vocalisation, celui qui
saura le mieux phraser, accentuer, prononcer,
abstractions faite des dons naturels, tels que la
parfaite qualité de la voix, la grâce, le charme,
la chaleur, etc., etc., celui-là sera un excel-
lent chanteur.

S'adresser au propriétaire soussigné.

STANISLAS DRAPEAU.

Bureau de l'Ami de la }
Religion et de la Patrie. } QUÉBEC.

PRIX : 2s. 6d. chaque exemplaire.
GRANDE REDUCTION: 2s. la douzaine.

On se procure aussi cet ouvrage à la Librairie
Ecclesiastique de MM. J. & O. Crémazie.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Ce Journal paraît tous les VENDREDIS, en 8
pages, 24 colonnes de matières. Le prix d'abonne-
ment est de DEUX PIASTRES par année, outre
les frais de poste, payables par semestre.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.
Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en
donner avis un mois avant l'expiration du semestre.
Les lettres, paquets, argent, correspondances,
etc., doivent être adressés, francs de port, à
STANISLAS DRAPEAU Propriétaire, au Bureau
du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, Basse-Ville,
Québec.

Les annonces seront publiées aux taux ordinaires
des autres journaux.

On s'abonne à Montréal, à la librairie Can-
dienne de E. R. Fabre, Cor., 3, Rue St. Vincent.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU,
Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue
Lamontagne, Basse-Ville, Québec.